

Au secours, ma note est injuste !

BAC Les résultats tombent aujourd'hui. En cas de mauvaise surprise, il est toujours possible de vérifier sa copie... mais pas de la faire recorriger, à de très rares exceptions.

PAR CHRISTEL BRIGAUDEAU

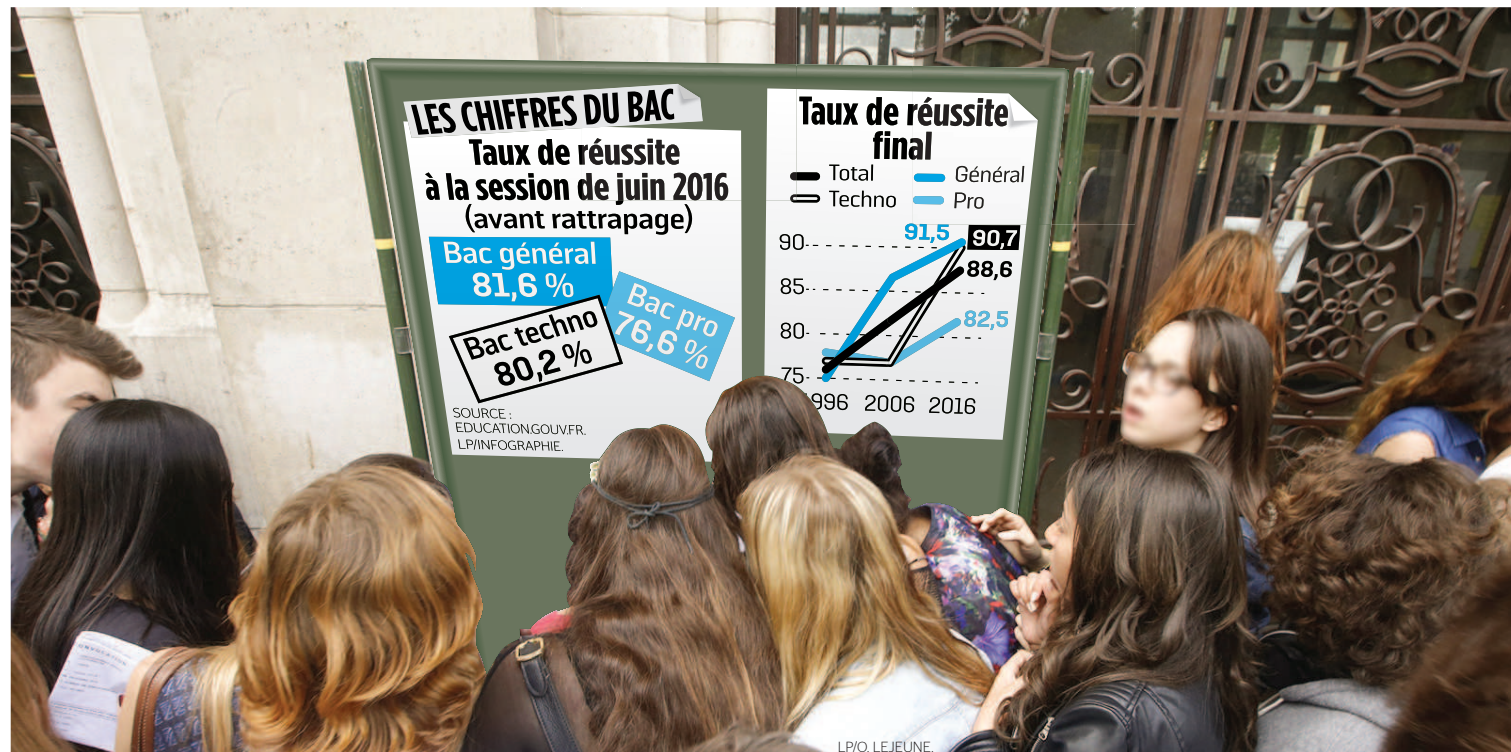
FIN DE SUSPENSE pour les 718 890 candidats au bac : ils reçoivent aujourd'hui leur collante, cette fiche sur laquelle figurent tous leurs résultats, épreuve après épreuve. Devant une contre-performance, certains pleureront... et d'autres, de plus en plus nombreux, vont contester : selon le rapport du Médiateur de l'Éducation nationale, sorti la semaine dernière, 19 % des réclamations déposées par les familles en 2016 ont concerné « le domaine des examens et des concours », soit 1714 courriers, sur un total de 8 907 plaintes. On en comptait 1409 en 2015.

LE JURY EST SOUVERAIN

« La plupart des réclamants mettent en cause l'évaluation qu'ont portée les correcteurs et les examinateurs sur leur copie ou sur leur prestation », précise le rapport du médiateur, Claude Bisson-Vaivre. Mais, en la matière, se plaindre ne sert à rien : « Les jurys sont souverains ; autrement dit, il est impossible de contester une note, même si le candidat est un bon élève ou qu'il avait habituellement de meilleures notes », détaille Valérie Piau, avocate spécialisée en droit de l'éducation.

INTRODUIRE UN RECOURS GRACIEUX

En revanche, il est possible de vérifier qu'aucune erreur matérielle n'a été commise, comme une mauvaise retranscription de la note entre la copie et le relevé, un mauvais calcul des coefficients ou une bourde dans la somme des points obtenus aux exercices d'une épreuve. « En cas d'erreur manifeste de ce genre, la note est corrigée sans que le candidat ait à passer devant le tribunal administratif », explique-t-on au ministère de l'Éducation nationale. La



marche à suivre ? « Il faut faire un recours gracieux, par un courrier en recommandé au rectorat de son académie ou, pour l'Ile-de-France, à la Maison des examens, dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats », détaille Valérie Piau. En cas de soupçon de discrimination, en particulier pendant un oral, le candidat peut aussi saisir le Défenseur des droits.

DEMANDER À VOIR SA COPIE

Pour vérifier une éventuelle erreur, la première chose à faire est de demander à consulter sa copie ou le bordereau de l'oral litigieux. Cette démarche est gratuite, facile, et n'engage à rien. Les élèves ont deux jours, à partir d'aujourd'hui, pour demander à consulter leurs devoirs dans leurs centres d'examen. Ceux qui ont échoué sont prioritaires pour accéder à leurs dossiers. Il est aussi

possible de consulter son devoir ou la trace écrite de son oral plus tard, à partir du mois de septembre, en faisant la demande auprès de son rectorat ou de la Maison des examens en Ile-de-France. Les copies sont conservées un an.

Cette seule démarche permet de lever nombre de malentendus. « Entre le souvenir que les élèves ont de leur dissertation et ce qu'ils ont réellement produit, il y a parfois un monde », confie cette professeure de philosophie parisienne, qui prend soin d'annoter chaque paragraphe « pour montrer que la copie a bien été lue », et de justifier sa note par quelques phrases. Les examinateurs ne sont pas tenus de le faire : malgré les recommandations du médiateur, qui préconise un commentaire obligatoire justifiant le résultat obtenu, les copies sans stylo rouge restent, juridiquement, inattaquables.

Les 718 890 candidats au bac connaîtront leurs notes ce matin.

RÉSULTATS DU BAC

www.leparisien.fr

Vous l'avez vu pas ? Rendez-vous sur notre site dès 8 h 30 ce matin où tous les résultats seront publiés en direct des académies. Retrouvez aussi des alertes mails gratuites pour être informé de l'arrivée des vôtres ainsi que des conseils en cas de rattrapage, notre guide pour l'an prochain (où s'inscrire même en juillet...).

Du contrôle continu pour le bac 2021

LES COLLÉGIENS qui s'apprêtent à entrer en 3^e à la rentrée se le tiennent pour dit : le bac qu'ils passeront en 2021 sera vraisemblablement différent de celui de 2017.

« Une concertation sera lancée dès la rentrée prochaine, pour resserrer les épreuves finales autour d'un plus petit nombre de matières et définir ce qui relève du contrôle continu », a annoncé hier le Premier ministre, Edouard Philippe, lors de son discours de politique générale.

La concertation aboutira « avant septembre 2018, pour une mise en œuvre complète de cette réforme pour le bac 2021 », a-t-il ajouté. Pendant sa campagne, Emmanuel Macron avait déjà esquissé la réforme, évoquant « quatre épreuves finales ».

Pourquoi s'attaquer à ce totem de l'école française, réputé intouchable ? Les arguments contre l'examen bicentenaire ne manquent

pas : avec plus de 90 % de réussite en filière générale, le bachot, coûteux (56 M€ pour les seuls frais de logistique), ne joue plus son rôle de porte d'entrée vers l'enseignement supérieur. Les universités sont au bord de l'asphyxie devant le nombre d'aspirants étudiants, et les filières sélectives se passent déjà du bac puisqu'elles choisissent leurs recrues en fonction de leur dossier scolaire.

LES LYCÉENS ATTACHÉS À UN EXAMEN NATIONAL

« Le bac ne sert à rien, attaque Philippe Tournier, le porte-parole du syndicat des chefs d'établissement. Il s'étend aujourd'hui, avec les oraux, de mars à juillet : concrètement, on paye les enseignants un trimestre à faire autre chose que des cours, c'est du temps qu'on vole aux élèves ! »

Mais tous les élèves ne l'entendent pas ainsi. « Seul un examen national permet l'égalité, argumente Benoît Deverly, le secrétaire général de la Fidl, l'une des principales associations lycéennes. Le contrôle continu aboutira à classer les élèves selon leurs lycées d'origine. »

En 2004, lors de la précédente tentative de réforme du bac, la fronde des lycéens avait eu raison du projet du ministre de l'Éducation nationale d'alors, François Fillon. CH.B.

Incredibles histoires de correction

LE CAS EST RARISSIME. Au bac 2013, à Rouen (Seine-Maritime), 67 copies de l'épreuve écrite anticipée de français ont été recorrigées. L'examinateur qui avait en charge ce paquet de devoirs, émanant de plusieurs établissements de Rouen, n'avait mis la moyenne à personne. Plusieurs parents, estimant leur enfant saqué après la publication des notes, ont écrit au rectorat.

Bien leur en a pris : celui-ci a fait réévaluer les copies du jury E336 « sur la base d'une juste application du barème correspondant à l'épreuve, à la demande des inspecteurs de lettres de l'aca-

démie », précise le rectorat de Rouen. La même année, 21 jeunes d'un même lycée privé d'Agen (Lot-et-Garonne) ont également saisi l'Éducation nationale, s'estimant discriminés à leur oral de français en raison de leur appartenance à un établissement catholique. Ils ont été entendus.

À L'ORAL, L'EXAMINATRICE TÉLÉPHONAIT SUR SON PORTABLE

« Quand plusieurs candidats se plaignent, cela donne du poids à la demande, commente Valérie Piau, avocate spécialisée dans les questions d'éduca-

tion. D'où l'importance de discuter avec les autres candidats, aux oraux notamment, si un examinateur tient des propos étonnants, ou que l'épreuve ne se passe pas comme elle le devrait. »

Au bac 2016, en région parisienne, une examinatrice des oraux « tournait le dos aux élèves, et passait des coups de fil sur son portable en expliquant qu'elle avait autre chose à faire », raconte Valérie Piau, qui a représenté « une dizaine de familles » concernées. Là encore, l'affaire s'est résolue par la négociation, sans que les candidats n'aient à saisir le tribunal administratif. CH.B.

ON PAYE LES ENSEIGNANTS UN TRIMESTRE À FAIRE AUTRE CHOSE QUE DES COURS, C'EST DU TEMPS QU'ON VOLE AUX ÉLÈVES
PHILIPPE TOURNIER, DU SYNDICAT DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT